

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2020/2021

Paiement à la gestion à partir du 1^{er} mars 2021

MOIS DE MARS/AVRIL 2021
ÉLÈVES DE 3EME EN STAGE

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	18 jours X 2,20 €	39,60 € 3 jours de stage déduits

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** par chèque ou par carte bleue.
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLÈGE de STE ANNE** avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 **jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.**
Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.
En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège.

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE
SUR LE SITE DU COLLÈGE
RUBRIQUE « GESTION »**

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2020 /2021

Paiement à la gestion à partir du 1^{er} mars 2021

MOIS DE MARS/AVRIL 2021

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	20jours X 2,20	44,00 € 1 jour de grève déduit

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** par chèque .ou par carte bleue.
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège de Ste ANNE** avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 **jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.**
Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.
En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE
SUR LE SITE DU COLLÈGE
RUBRIQUE « GESTION »**